

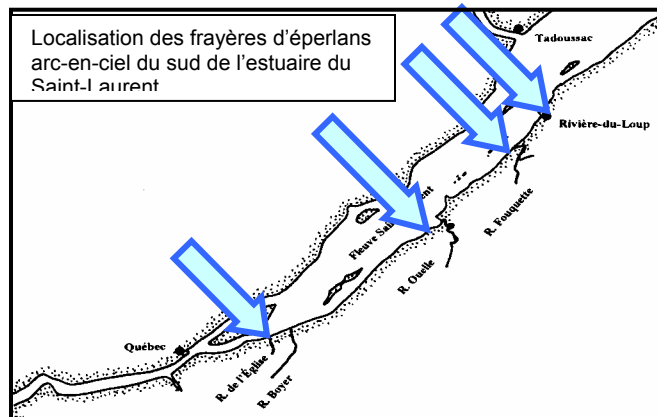
Plan de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel du sud de l'estuaire du Saint-Laurent

| | |
|------------------------------|---|
| THÈME | Habitats et ressources / Protection et restauration des habitats et ses ressources |
| LOCALISATION | Les eaux de l'estuaire en front des huit MRC de la ZIP |
| PROMOTEUR | Société de la faune et des parcs du Québec |
| IMPLICATION DE LA ZIP | Partenariat |

OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

Rétablir la population d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire afin de la retirer de la liste des espèces vulnérables au Québec. Assurer la pérennité de cette ressource et les usages qui y sont associés.

PROBLÉMATIQUE



La population d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire est génétiquement distincte des autres populations d'éperlans du Saint-Laurent. En raison de l'important déclin de son abondance, le gouvernement du Québec lui a récemment octroyé le statut d'espèce vulnérable, suite au rapport de statut déposé plus tôt (Giroux, 1996). Le caractère de vulnérabilité de cette population repose principalement sur le nombre restreint des frayères utilisées par ce petit poisson anadrome. La reproduction n'a présentement lieu que dans quatre tributaires de l'estuaire suite à la désertion des rivières Boyer, Trois-Pistoles et Kamouraska,

entre autres. La mauvaise qualité de l'eau et de l'habitat est la principale raison en cause. La perte des frayères existantes est encore probable en raison de la mauvaise qualité de l'eau et du substrat de fraye qu'on observe sur les rivières Fouquette et du Loup. Une action concertée entre tous les partenaires intéressés par la pérennité de la population de poissons la plus caractéristique de la ZIP du Sud-de-l'Estuaire est nécessaire en vue de son rétablissement.



DESCRIPTION DU PROJET

Le but du projet est de réaliser un plan concerté de rétablissement de cette population en réunissant les principaux acteurs communautaires, universitaires et gouvernementaux interpellés par cette problématique. Pour arriver à cette fin, la réalisation d'un document identifiant les objectifs et possibilités concrètes de rétablissement selon les responsabilités et expertises de chaque partenaire sera entreprise. Une attention sera portée à proposer des pistes d'action réalistes en réponse aux problématiques soulevées. Les actions seront réalisées dans une phase subséquente (phase II).

Les principaux points abordés dans ce plan seront :

1. La situation de l'éperlan de la rive sud de l'estuaire (biologie, distribution, problématique de conservation);
2. Possibilités de rétablissement;
3. Objectifs de rétablissement (habitats, qualité de l'eau, aménagements, etc.);
4. Actions nécessaires pour atteindre les objectifs;
5. Synthèse des actions (priorités, responsabilités, calendrier, coûts).

FAISABILITÉ

La mise en place et le fonctionnement de l'équipe du plan de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel seront sous la responsabilité de la Société de la faune et des parcs du Québec. L'animation, le secrétariat et la logistique seront assumés par la FAPAQ. La réalisation des actions (phase II) qui seront identifiées seront supportées financièrement par les différents partenaires de l'équipe.

PARTENAIRES POTENTIELS

- Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire;
- Université du Québec à Rimouski;
- Université Laval;
- Association des pêcheurs d'éperlans de Rimouski;
- Pêches et Océans Canada;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

COÛTS DE RÉALISATION

Phase I :

| | |
|--|------------------|
| 1) Coordination et animation de l'équipe | 2 000 \$ |
| 2) Secrétariat | 6 000 \$ |
| 3) Logistique (frais de déplacement) | 2 000 \$ |
| 4) Participation des partenaires (équivalent monétaire) | 10 000 \$ |
| GRAND TOTAL | 20 000 \$ |

Phase II : À déterminer

ÉCHÉANCE DU PROJET

| Phases du projet | | | | | | | | |
|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------|----------------------|
| I | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | |
| mois | Nov. 2002 | Déc. 2002 | Jan. 2003 | Fév. 2003 | Mars 2003 | Avril 2003 | à | Mars 2006 |

INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Pour la phase I :

- Document déposé et approuvé;
- Nombre de partenaires;
- Élaboration du plan d'action.

Pour la phase II :

- Réalisation des actions par les partenaires conformément au plan;
- Aucune perte additionnelle d'habitats de fraye;
- Restauration des sites de fraye abandonnés.

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

GIROUX, M. 1996. Rapport sur la situation de la population d'éperlans arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) anadrome du sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, au Québec. Sinfibec pour le Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats. VII + 55 p.